

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité



Département de la Marne
Canton EPERNAY 1
Commune de DIZY

ARRÊTÉ N1.2024/35

ARRÊTÉ PORTANT SUR LA FERMETURE TEMPORAIRE DES TERRAINS DE FOOTBALL DU STADE

Le Maire de DIZY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article

L.2212-2,

Considérant qu'en raison des intempéries, les terrains sont devenus impraticables, il importe de réglementer l'utilisation du stade,

ARRÊTÉ

Article 1 : Les terrains du stade de football, 51 rue de la Briqueterie- 51530 DIZY seront momentanément fermés du 01 au 03 mars 2024 inclus.

Article 2 : Madame la Directrice des services générale des services, M. le Major de la Brigade de Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE, seront chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à DIZY, le 01 mars 2024

Adjointe au Maire

M. LAFORREST